

FETES DE FIN D'ANNEE : COMMENT EVITER LES MAUVAISES SURPRISES ?

Publié le 26 novembre 2018 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)



Étiquetage des produits, conformité des jouets, sécurisation des objets connectés, réglementation pour les coffrets cadeaux, labels de qualité des produits alimentaires, offres promotionnelles, achats en ligne... La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) met à la disposition des consommateurs une brochure d'informations et de conseils pratiques.

Comment lire une étiquette ? Qu'est-ce qu'un label de qualité ?

Comment conserver les huîtres ? Comment installer une guirlande en toute sécurité ? Quelle est la réglementation pour les coffrets cadeaux de séjours ? Comment choisir une trottinette ? Quelles sont les consignes de sécurité pour les jouets électriques ? Que faut-il vérifier avant d'acheter un jeu vidéo, un objet connecté ? Que faire des appareils en fin de vie ? Comment saisir la DGCCRF en cas de problème ?... [Le guide intitulé Fêtes de fin d'année 2018 \[2.4 MB\]](#) vous conseille sur les pièges à éviter, la réglementation en vigueur et les recours en cas de déconvenue concernant les produits alimentaires festifs du réveillon (saumon, huîtres, foie gras, dinde, truffes, champagne...), les sapins et décorations ainsi que les cadeaux (jeux, produits multimédia).

Les principaux conseils de la DGCCRF

- Vérifiez les mentions d'étiquetage sur les produits alimentaires, en particulier celles concernant la composition et la provenance des produits ;
- Méfiez-vous des publicités trompeuses ;
- Optez pour des articles dotés d'un certificat de conformité ;
- Ne vous laissez pas abuser par les offres promotionnelles ;
- Pour vos achats en ligne, privilégiez les sites qui disposent d'une bonne notoriété et qui offrent une sécurité maximale au moment du paiement ;
- Sachez que les vendeurs en ligne sont soumis à une obligation d'information à l'égard des consommateurs (nom et raison sociale, caractéristiques du produit, garanties). Reportez-vous aux conditions générales de vente et aux mentions légales ;
- Vérifiez que le jouet que vous allez acheter comporte un marquage « CE » indiquant qu'il est conforme aux règles de sécurité en vigueur ;
- Pour les jeunes enfants, évitez les jouets qui comportent des mécanismes pliants et lisez soigneusement les notices d'utilisation afin de vérifier la classe d'âge à laquelle le jouet est destiné ;
- Vérifiez que les jouets d'occasion, souvent revendus dans le cadre de brocantes ou de collectes de Noël, sont conformes aux exigences actuelles de sécurité.

Et aussi

[Alimentation, restauration](#)

[Achat à distance](#)

[Garanties](#)

Pour en savoir plus

[DGCCRF - Conseils pour des fêtes de fin d'année réussies](#)

Ministère chargé de l'économie

[DGCCRF - Guide de l'acheteur en ligne \(pdf - 1.7 MB\)](#)

Ministère chargé de l'économie

[DGCCRF - Sapin de Noël : attention au risque d'inflammabilité !](#)

Ministère chargé de l'économie